

**DECISION PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ : MISSION DE MAÎTRISE
D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA TOITURE DU MARCHÉ
COUVERT**

MP N° 2025 - 151

Le Maire de MOISSAC,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 23 juillet 2020, par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 susvisé du Code Général des Collectivités Territoriales, et plus précisément l'alinéa 4°,

Vu les articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la Commande Publique,

Considérant qu'une consultation de mission de maîtrise d'œuvre, en procédure adaptée, a été lancée le 28 avril 2025 pour les travaux de réfection de la toiture du marché couvert,

Considérant qu'après analyse, l'offre présentée est conforme aux prescriptions et à l'estimation financière.

DECIDE

ARTICLE 1 – OBJET

D'accepter la passation du marché avec le cabinet d'architecture CARYATIDES ARCHITECTURE, 22 rue de Chabrol, 75010 PARIS pour un montant d'honoraires de 40 617,70 € HT soit 48 741,24 € TTC.

ARTICLE 2 – FORMALITE

La présente décision sera publiée selon les conditions de forme fixées par les textes en vigueur.

ARTICLE 3 – APPLICATION

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de CASTELSARRASIN.

Fait à MOISSAC, le 25 juillet 2025

Pour le Maire et par délégation,
Le premier adjoint,



Luc PORTES